



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)
MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-621**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 15 janvier 2024, le conseil a adopté ;
 - Le projet de règlement numéro 2024-765 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621 de manière à régler les fresques urbaines.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 février 2024, à compter de 19 h, à la salle communautaire Gaston Vallée, 72, boulevard de la Montagne à Chambord. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à www.chambord.ca
4. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À CHAMBORD, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DE JANVIER DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron